

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Traité, De la Paix, Fait, conclu, & arrêté à Nymegen, le
10 du mois d'Aoust 1678. : entre Les Ambassadeurs &
Plenipotentiaires de sa Majesté tres-Chrestienne d'une, &
les Ambassadeurs & ...**

La Haye, 1678

VII.

[urn:nbn:de:bsz:31-110262](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-110262)

res des rentes qui de la part des Fiefs seront constituées en lieu des biens vendus, Comme aussi des rentes & actions estants a la charge des Fiefs respectivement pourront disposer de la propriété d'icelles par vente ou autrement comme de leurs autres propres biens.

V I.

Et comme le Marquisat de Berg-obzom avec tous les droits & revenus qui en dependent, & generally toutes les terres & Biens appartenants au Sieur Comte d'Auvergne, Colonel General de la Cavalerie Legere de France, & qui sont sous le pouvoir desdits Seigneurs Estats Generaux des Provinces Unies, ont esté faisis & confisquez a l'occasion de la Guerre, a laquelle le present Traité doit mettre une heureuse fin, il a esté accordé que ledit Sieur Comte d'Auvergne sera remis, dans la possession dudit Marquisat de Berg-obzom, ses appartenances & dependances, comme aussi dans ses Droits, Actions, Privileges, Usances, & Prerogatives dont il jouissoit lors de la declaration de la Guerre.

V I I.

Chacun demeurera saisi & jouira effectivement des Pais, Villes & Places, Terres, Isles, & Seigneries tant au dedans que dehors l'Europe, qu'il tient & possede a present, sans estre troublé ny inquieté directement ny indirectement de quelque façon que ce soit.

X I I I.

Mais Sa Majesté tres-Chrestienne voulant rendre aux Seigneurs Estats Generaux sa premiere Amitié, & leur en donner une preuve, particuliere dans cette occasion les remettra immediatement apres l'eschange des Ratifications dans la possession de la Ville de Maestricht, avec le Comté de Vroon-hof, & les Comtez & Pais de Fauquemont, Daalem, & Rolleduc, d'Outremeuze, avec les Villages de Redemption, Bancqs de St. Gervais & tout ce qui depend de ladite Ville.

Lef-